Image not found or type unknown

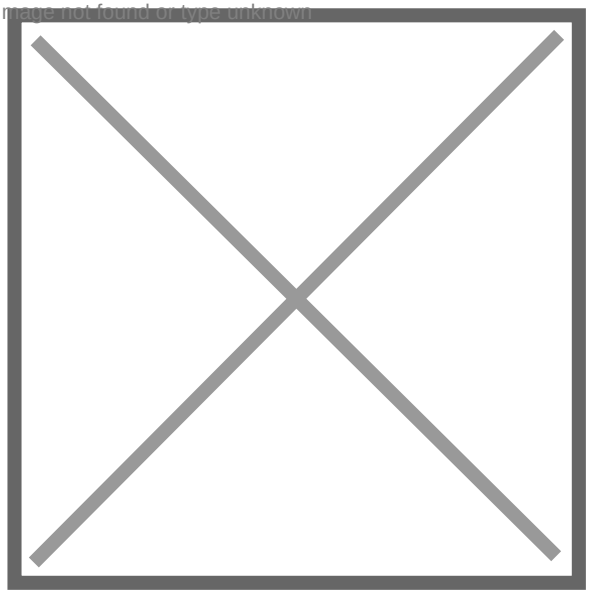

Indemnité journaliere majorée pour AT plus importante que le sal

Par **farfoil**, le **21/01/2016** à **04:31**

Bonjour,
J'ai été victime d'un A-T avec séquelles
Mon employeur (grande surface) a mis en place une subrogation (normal) qui dans mon cas est maximale de 3 mois.
J'ai fait une rechute accordée pas la cpam du 29 oct au 6 dec environ soit en fait 40 jours!
La cpam a versée à mon employeur pour 40 jours 1920 euros net (csg et rds) retiré-normal pour des ijss. Mais mon employeur avec la subrogation ne m'à versé en novembre 640 euros et décembre 730 net...mutuelle et autres charges déduites !!
Cela ne fait pas le compte
je suis à 20h/semaine.je retrouve ds mes salaire une ligne "régul convention" et des sommes en moins.
Mon RH ne veux rien entendre et me rejette à chaque fois "tu ne veux pas plus gagner en arrêt qu'en travaillant !!" hors une fois la subrogation épuisée je touche bien ces ijss majorées confirmé par ma cpam

Quelle loi ou autre puis je lui évoquer pour qu'il me restitue la différence qu'il se garde à chaque rechute sous la subrogation ?
Merci d'éclairer ma question

Par **Tdckim**, le **11/04/2018** à **23:34**

Bonsoir

Je suis dans le même cas que vous et j'aimerais savoir comment cela s'est terminé ? Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés